



Conseil syndical: abus de pouvoir

Par **Alexisherbecq**, le **22/03/2015** à **09:12**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement avec mon frère au mois de novembre 2014, et la résidence travaille avec des entreprises dont le numéro est affiché dans le hall donc je les appeler pour des problèmes de chauffage mais le président du conseil syndical me dit que je dois passer par lui pour contacter ces entreprise ce que j'ai jamais vu et ce monsieur veut être au courant de tout ce qui se passent dans mon appartement donc je voudrais savoir si il est dans son droit ou non? Et quels sont mes recours si il y en à?

Merci pour vos réponse.

Par **janus2fr**, le **22/03/2015** à **09:32**

Bonjour,

Ce qui concerne vos parties privatives ne regarde que vous.

Pour ce qui est des parties communes, vous devez passer par le syndic. Le président du conseil syndical, lui, n'a aucun pouvoir et n'a rien à vous demander.

Donc il faut voir si vos problèmes de chauffage sont d'ordre privatif ou commun, donc si le chauffage de l'immeuble est collectif ou pas.

Par **Alexisherb**, le **24/03/2015** à **06:57**

Bonjour merci pour votre réponse et si le président continu d'abuser de son pouvoir existe t-il un recours juridique?

Merci

Par **HOODIA**, le **24/03/2015** à **07:47**

En étant Pdt de conseils syndicaux d'immeubles ,nous faisons des ingrats et des mécontents

..

Il y a le plus souvent une raison valable de vouloir éviter l'intervention de plusieurs entreprises pour le meme motif!

Un exemple : un seul intervenant pour l'antenne et la parabole évite bien des problèmes ,et l'affichage de ce dernier dans les gaines compteurs ...

Suis je un dictateur ?

Par **janus2fr**, le **24/03/2015** à **07:58**

[citation] et si le président continu d'abuser de son pouvoir existe t-il un recours juridique?
[/citation]

Il n'abuse pas de son pouvoir puisqu'il n'en a pas !

Vous êtes assez grand pour le lui rappeler, non ?

Sinon, le recours légal sera une procédure en harcèlement...